



**MAIRIE
01560 CORMOZ**

AFFAIRES MUNICIPALES

PROCES-VERBAL

Séance du 15 octobre 2024

A 20h00

Date de convocation : 11 Septembre 2024

Présents : M. le Maire SCHWEITZER Nicolas

**Mmes et Mrs PRABEL Jean-Claude, JANAUDY Laurent, PERTUIZET Pierre,
CALMET Florent, COMMARET Marie, PIZZINI Laetitia, MOISSONNIER Jennifer,
JANAUDY Cyrill, FAVIER Monique, ONCUL Magali**

**Procurations : PONCET Lucas à COMMARET Marie
 BEREZIAT Fanny à SCHWEITZER Nicolas
 GAILLARD Marie-Laure à MOISSONNIER Jennifer**

Secrétaire de séance :

**Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités
Territoriales, le conseil municipal désigne Mme ONCUL Magali, secrétaire de séance**

Le conseil municipal, réuni le 15 octobre à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de
M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

**Fixation du tarif pour les frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets
et autres manquements au règlement de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés.**

2024-051

Monsieur le Maire rappelle les nombreux dépôts sauvages et autres
manquements au règlement de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés, constatés sur la commune de Cormoz qui
occasionnent des coûts supplémentaires.

Qu'il convient de procéder à une verbalisation afin de limiter ces
manquements.

Que le montant sera majoré en cas de récidive ainsi qu'en cas de coûts
complémentaires.

FOLIO 134

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Fixe le tarif pour les frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages et autres manquements au règlement de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à 100 euros (cent euros).

Précise que le montant sera majoré en cas de surcoûts des frais réels.

Et enfin, donne le pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2024-052 **Décision modificative n°1 - Personnel communal – RIFSEEP**

Monsieur Le Maire rappelle le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat transposable à la fonction publique territoriale.

Qu'il convient de procéder à la révision à la hausse du montant de l'IFSE de Madame CHARREAU Amandine qui ne peut prétendre au N.B.I compte tenu de son grade.

Précise que le montant annuel de l'IFSE de Madame CHARREAU Amandine fixé à 3772,20 € (trois mil sept cents soixante-douze euros et vingt centimes) sera versé mensuellement.

Précise que cette IFSE sera versée jusqu'à l'obtention de la catégorie supérieure (C2/C3) et sera revue à la baisse au profit de la N.B.I.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et à la majorité de ses membres présents ou représentés

Approuve la révision à la hausse de l'IFSE de Madame CHARREAU Amandine.

Fixe le montant annuel de l'IFSE de Madame CHARREAU Amandine à 3772.20 € (trois mil sept cents soixante-douze euros et vingt centimes)

Précise que le versement de l'IFSE de Madame CHARREAU Amandine se fera mensuellement.

Précise que cette IFSE sera versée jusqu'à l'obtention de la catégorie supérieure (C2/C3) et sera revue à la baisse au profit de la N.B.I.

Et enfin, donne le pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2024-053 Travaux église – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle la nécessité des travaux de l'église.

M. Laurent JANAUDY Laurent présente les entreprises retenues pour les travaux de toiture ainsi que le remplacement d'assise et de beffroi des cloches avec le plan de financement estimatif.

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>				
Restauration et sécurisation de la toiture de l'église	Cout en euros HT	Cout en euros TTC	Nature des recettes	Logo	Subvention	Taux % en HT	Observation
Remplacement intégral de la structure porteuse des cloches Devis: Bodet - Campanaire SUD EST	32 527,00 €	39 032,40 €	Prefecture de l'Ain DETR Valorisation du patrimoine rural non protégé		35 635,00 €	40,00%	Non notifiée
Rénovation de la toiture basse face NORD et SUD de l'église Devis: SAS GRANGER	56 560,49 €	67 872,59 €					
			Département de l'Ain Pacte de Territoire Patrimoine bâti historique		26 726,25 €	30,00%	Non notifiée
			Commune de Cormoz		26 726,25 €	30,00%	
<u>Total Opération :</u>	89 087,49 €	106 904,99 €	Total:		89 087,49 €	100,00%	

Monsieur JANAUDY Laurent précise que les travaux sont planifiés fin 2024 voire début 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Accepte le choix de l'entreprise GRANGER pour les travaux de toiture de l'église et de l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour le remplacement intégral de la structure porteuse des cloches.

Et enfin, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2024-054 Action sociale - Aide financière Mme Marie-Pierre PICOLLET

M. le Maire informe que le fils de Madame PICOLLET Marie-Pierre, résidant sur la commune a été victime d'un accident et propose de leur attribuer une aide financière afin de subvenir, en partie, aux frais annexes liés à l'hospitalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Il est décidé de verser à Madame PICOLLET Marie-Pierre, une aide exceptionnelle de 500 euros (cinq cent euros).

Commission finances, Ecole-Cantine-Garderie, Bibliothèque, bulletin site internet fêtes et cérémonies (CCAS) :

Organisation du repas du 11 novembre, distribution de bons d'achat pour les personnes ne pouvant pas assister au repas et préparation des colis pour les personnes résidentes en EHPAD.

Le prestataire pour l'impression du bulletin municipal reste le même que l'an passé « Kaliprint » avec un devis s'élevant à 1 674,96 € TTC.

Ecole : Suite à des abus d'inscriptions non honorées, la commission envisage la modification du règlement intérieur.

Commissions Voirie-Réseaux – matériel roulant, cimetière, DECI :

Monsieur Jean-Claude PRABEL informe que les données de l'installation du radar pédagogique rue de la Bascule en entrée de l'agglomération n'ont pas été relevées.

DECI : 98 % de couverture

Les travaux de voirie reprendront au printemps 2025 à cause des intempéries de ces derniers mois.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme :

Le locataire prévu route de Varennes a emménagé le samedi 12/10/2024, il y a eu une modification de la date du bail. La caution sera débitée en décembre.

La fuite de la toiture de l'appartement rue Centrale va être prise en charge par l'entreprise TISSOT avec un devis de 687 € TTC.

ENEDIS : Après avoir exposé les différents scénarii, M. JANAUDY Laurent propose de créer un nouveau raccordement EDF, à proximité du compteur de l'église, pour alimenter le théâtre et l'atelier créatif. Ce afin d'avoir une solution pérenne pour différencier la consommation.

Le conseil accepte la proposition de la commission pour un projet d'abri multi-activité, en extension des vestiaires du stade. La phase d'étude est prévue début 2025, pour un démarrage des travaux fin 2025 / début 2026. Afin de commencer l'étude, une consultation de maîtrise d'œuvre sera réalisée.

DAACT : les visites de contrôle vont être effectuées le samedi 26 octobre par M. JANAUDY Laurent et Mme BEREZIAT Fanny.

Commission Ressources Humaines :

M. BRAIBANT Julien est en arrêt jusqu'au 24 novembre 2024, Annie DELPUECH le remplacera durant cette période.

M. FERRAND Jérôme est prolongé jusqu'au 30 septembre 2025.

Date du prochain Conseil Municipal le mardi 19 novembre 2024 à 20h00